

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 27 mai 2025 à 19 heures 00 minute
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

Etaient présents :

Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, Mme Agathe DREISTADT, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Bernard LOUIS, M. Christian MIESCH, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RECHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Procurations :

Mme Claudine BAU donne pouvoir à M. Christophe ESSELIN, M. Michel NEUVILLER donne pouvoir à M. Michel HAMANT, Mme Sandrine PIERRON donne pouvoir à M. Bernard FRANÇOIS.

Absente :

Mme Laurence OBELLIANNE.

COMMUNICATIONS :

Le maire salut l'assemblée et communique :

Grève à l'Hôpital :

Ma journée a commencé par une réunion portant sur l'évaluation de la MJC par la CAF au sujet du projet social et a continué à Rémyilly pour les assemblées générales des instances partenaires de la commune, MATEC et le CAUE.

En tant que président du conseil de surveillance de l'Hôpital, je suis conscient de la situation de l'hôpital et du travail porté par le directeur. Je suis conscient aussi des difficultés et je retiens en fait tous les efforts engagés pour offrir un meilleur cadre de travail aux employés.

Les syndicats évoquent un courrier adressé en mairie. Je n'ai trouvé aucune trace de ce dernier nulle part dans les services. Une demande écrite en ce sens a été formulée par l'Hôpital aux représentants des syndicats à ma demande afin d'avoir les réponses nécessaires.

Foyer pour personnes âgées : L'Arc-en-Ciel :

« La situation financière de l'Arc-en-Ciel est complexe, j'essaie d'engager les procédures notamment en lien avec le club Les Retrouvailles afin de régulariser le cadre juridique et alléger le fonctionnement.

L'URSSAF a annoncé une bonne nouvelle au foyer et Mme PICCINI nous a remercié pour l'accompagnement et les interventions.

Les Eco-tubeurs : « la dernière lueur » LPP :

Encore félicitations au LPP La Providence et aux élèves qui ont porté le nom de notre commune jusqu'à Cannes. Bravo à eux pour leur travail récompensé.

Hommage à M. Roger HUSSON :

Le 8 mai dernier a eu lieu l'hommage à M. Roger HUSSON, ancien Sénateur-Maire de Dieuze, sous une forme que j'ai souhaité conviviale avec la participation de Mme Hélène HUSSON, son épouse. Le travail réalisé pour le mettre à l'honneur a été apprécié par tous. Nous avons pu plonger dans les souvenirs et l'empreinte qu'il a laissé à Dieuze et jusqu'aux autres instances de la France.

Arrivée du prêtre :

Le diocèse nous a annoncé l'arrivée prochaine du père Francis FOUUDA VILON en qualité de nouveau prêtre coopérateur de l'archiprêtré de Dieuze. Il occupera le logement communal aux Salines Royales.

Le maire répond succinctement aux différentes questions posées par M. Bernard FRANCOIS. Ce dernier souhaite une réponse par mail. En conséquence, le maire s'engage à faire une réponse écrite par mail.

Michel HAMANT informe l'assemblée :

- L'inauguration de la tyrolienne à l'étang des Essarts aura lieu le mardi 3 juin à 18 h 00 suivi à 18 h 15 de l'inauguration de l'air de fitness au city stade.
- Modification de date : la réunion « défi Bilan Carbone positif » à l'Inventerre du Pré Vert, à destination des conseillers municipaux, est reportée au mercredi 4 juin à 18 h 30.

Sylvie RESCHWEIN informe l'assemblée :

- Une soirée d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le jeudi 12 juin à 18 h 00 en mairie. 36 nouveaux foyers (soit 61 personnes) se sont installés à Dieuze entre mai 2024 et mai 2025.
- Les plantations pour l'opération un enfant/un arbre (12 enfants nés en 2024) ont été réalisées en continuité de celles effectuées en 2024 le long du chemin menant à la station d'épuration.
- Les ateliers de jardinage réalisés en partenariat avec la MJC-CS et M. Mathieu MOUCHOT ont débuté en avril, mai et se poursuivront en juin. Un 4^e atelier, animé par Elodie POINSIGNON, chef de service espaces verts de la commune, est programmé en septembre dans les serres municipales.

Dominique SASSO informe l'assemblée :

- L'inauguration du nouveau stade synthétique de football à 5 est prévue le lundi 16 juin à 18 h 00.

Francine HERBUVEAUX informe l'assemblée :

- Comme prévu dans le règlement de la 3^{ème} campagne incitative de rénovation des façades 2023/2025, une information sur le suivi des dossiers et des attributions des subventions (voir tableau en annexe) est donnée.
Depuis janvier 2025, 6 dossiers ont été validés avec avis favorable de la commission et 4 dossiers ont été payés après achèvement des travaux sur présentation des factures acquittées.
- Comme inscrit au budget 2025 et annoncé par le maire au conseil municipal du 14 avril dernier, la commune offre cette année 30 calculatrices aux élèves de CM2 qui rentrent au collège à la prochaine rentrée. Le directeur de l'école en avait été informé au mois de février dernier. Cette remise est prévue prochainement en présence du maire et de moi-même.
- Une classe découverte a eu lieu à Baerenthal du 11 au 16 mai.
- Jeudi 15 mai a eu lieu une réunion organisée par le DASEN et le Sous-préfet concernant les perspectives de l'école dans le territoire, à savoir la carte scolaire et la baisse démographique des élèves afin d'échanger autour d'une méthode de travail pour les années scolaires à venir. Le débat était rassurant et surtout encourageant pour le projet du pôle Jeunesse Culture de la municipalité.

Daniel HOCQUEL informe l'assemblée :

Entreprise Ressource Recovery France :

Il évoque les odeurs signalées dans le cadre de l'activité industrielle de RRF. Il précise la présence des élus en l'occurrence le maire et lui-même afin de rassurer la population au sujet de ces émanations. Les Administration et les Directions compétentes sont prévenues (SDIS, DREAL, Sous-préfecture) et confirme la position de la municipalité de prioriser le cadre de vie et les citoyens avec une tolérance « zéro » à une activité à risque.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- Point n° 25/IV/24 Convention de servitudes ENEDIS rue Edmond About
- Point n° 25/IV/25 Aire de service pour camping-cars – fixation des services et de la tarification
- Point n° 25/IV/26 Subventions aux associations 2025
- Point n° 25/IV/27 Convention de partenariat Ville de Dieuze/MJC-Centre Social Jacques Prévert
- Point n° 25/IV/28 Convention de partenariat Ville de Dieuze/Association des Salines Royales
- Point n° 25/IV/29 Dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire du Collège de Dieuze
- Point n° 25/IV/30 Médiathèque Lucien Becker – subvention départementale 2025 – lecture publique et bibliothèques – équipement mobilier
- Point n° 25/IV/31 Médiathèque Lucien Becker – subvention départementale 2025 – lecture publique et bibliothèques – matériels numériques et de fabrication
- Point n° 25/IV/32 Affaire foncière. Cession de terrain section 16 parcelle 71/5
- Point n° 25/IV/33 Affaire foncière. Cession/échange de biens immobiliers de valeurs différentes – emprise composée d'un local avenue du Général de Gaulle – un garage rue du Colonel Ducasse et une barre de garages place Moye
- Point n° 25/IV/34 Bâtiment administratif dit « La Recette » - maison du directeur et bâtiment d'administration. Mise en sécurité et sauvetage du patrimoine

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 25/IV/24 : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS RUE EDMOND ABOUT

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,
considérant que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés pour modifier le réseau électrique aérien par un réseau souterrain pour les immeubles appartenant à MOSELIS rue Edmond About par la Société ENEDIS,
considérant que ces travaux doivent emprunter la parcelle communale cadastrée section 14 n° 337 rue Edmond About,
considérant qu'une convention de servitudes est nécessaire,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/25 : AIRE DE SERVICE POUR CAMPING-CARS – FIXATION DES SERVICES ET DE LA TARIFICATION

Le conseil municipal,
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n° 22/II/55 du 27 octobre 2022 présentant le projet de création d'une aire de camping-cars et sollicitant les subventions nécessaires,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Saulnois n° CCSDCC24050 du 28 juin 2024 – promotion, aménagement et développement touristiques – portant tarification de la taxe de séjour 2025 s'élevant à 0,60 € par personne par nuitée,

VU la délibération du conseil municipal n° 25/II/10 du 20 mars 2025 portant modification de l'acte constitutif de régie des droits de place, incluant l'encaisse des produits provenant des services et du stationnement de l'aire de camping-cars,

considérant qu'en vue de l'ouverture prochaine de l'aire de camping-cars sise route de Val de Bride, il est nécessaire de fixer les services proposés ainsi que les tarifs relatifs à l'occupation de cette aire pour les usagers, comme suit :

Services	Unités	Tarifs
Stationnement	Jusqu'à 24 heures	Forfait 9,00 €
Distribution d'eau + vidange	100 litres	Forfait 4,00 €
Distribution d'électricité	8 heures	Forfait 3,00 €
Taxe de séjour	Par personne/nuitée à partir de 12 ans	Incluse dans stationnement
Accès conteneur	Illimité	Inclus dans le forfait stationnement

après délibération

- autorise le maire à fixer les services et tarifs relatifs à l'occupation de l'aire de camping-cars pour les usagers, conformément au tableau ci-dessus.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/26 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
VU les demandes de subventions transmises,
VU le tableau des subventions 2025 proposé ci-dessous,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :
-

Bénéficiaires Associations sportives	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. TENNIS-CLUB DIEUZE <i>Dossier n°26</i>	•Fonctionnement	3.500 €	Mme RAUCH, M. SASSO
2. BASKET-CLUB DIEUZE <i>Dossier n°10</i>	•Fonctionnement	3.250 €	
3. UNION SPORTIVE BADMINTON DIEUZE <i>Dossier n°23</i>	•Fonctionnement	500 €	
4. CYCLOS RANDONNEURS DIEUZOIS <i>Dossier n°14</i>	•Fonctionnement	900 €	
5. SOCIETE DE TIR SPORTIF DIEUZE <i>Dossier n°22</i>	•Fonctionnement	4.000 €	
6. LES PALMES DE LA SEILLE <i>Dossier n°30</i>	•Fonctionnement	3.500 €	

7. PETANQUE CLUB DIEUZOIS <i>Dossier n°20</i>	•Fonctionnement	750 €	M. SASSO
8. ENFANCE ET GYMNASTIQUE <i>Dossier n°34</i>	•Fonctionnement	500 €	
9. CLUB CANIN DU SAULNOIS <i>Dossier n°9</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
10. JUDO CLUB DIEUZE <i>Dossier n°1</i>	•Fonctionnement	3.500 €	Mme PIERRON
11. ASSOCIATION EQUESTRE DE DIEUZE <i>Dossier n°35</i>	•Fonctionnement	3.000 €	
12. TAECKWONDO <i>Dossier n° 33</i>	•Fonctionnement	300 €	
13. SAULNOIS COUNTRY <i>Dossier n° 40</i>	•Fonctionnement	400 €	
TOTAL I.		25.100 €	

Bénéficiaires Associations culturelles et touristiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. ASSOCIATION DES SALINES ROYALES DE DIEUZE <i>Dossier n°19</i>	•Fonctionnement	8.500 €	M. FRANÇOIS
2. RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE MARIMONT <i>Dossier n°25</i>	•Fonctionnement	120 €	
TOTAL II.		8.620 €	

Bénéficiaires Associations intérêt général	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. HELICE SAULNOISE <i>Dossier n°7</i>	•Fonctionnement	3.200 €	Mme OBELLIANNE, MM. LANG, MIESCH
2. ARC EN CIEL <i>Dossier n°24</i>	•Fonctionnement	15.760 €	Mmes OBELLIANNE, RESCHWEIN M. MIESCH
3. LES RETROUVAILLES <i>Dossier n°18</i>	•Fonctionnement	9.000 €	MM. MIESCH, SCHWARTZ
4. ASS. DES FAMILLES ET DES USAGERS DE L'HOPITAL ST JACQUES DE DIEUZE <i>Dossier n°8</i>	•Fonctionnement	700 €	
5. AMICALE DE LA PROTECTION CIVILE DIEUZE MORHANGE <i>Dossier n°17</i>	•Fonctionnement	300 €	
6. CROIX ROUGE FRANCAISE <i>Dossier n°5</i>	•Fonctionnement	500 €	
7. AMICALE DES SALINES <i>Dossier n°13</i>	•Fonctionnement	720 €	M. SCHWARTZ
8. AAPPMA LA GAULE DIEUZE <i>Dossier n°29</i>	•Fonctionnement	600 €	M. HOCQUEL
9. LES GORETS ASSOCIATION <i>Dossier n°2</i>	•Fonctionnement	1.000 €	Mme WIRTZ-SCHREINER, M. NEUVILLER
10. L'INVENTERRE DU PRE VERT <i>Dossier n°27</i>	•Fonctionnement	4.750 €	Mme BECK
11. FEM'S <i>Dossier n°3</i>	•Fonctionnement	500 €	Mmes HERBUVEAUX, RESCHWEIN, MM. HAMANT, HOCQUEL, LANG, SCHWARTZ

12. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL <i>Dossier n° 4</i>	•Fonctionnement	2.300 €	
13. ASSOCIATION D'INFORMATION ET D'ENTRAIDE MOSELLANE <i>Dossier n°31</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
14. LES METRONOMES <i>Dossier n°21</i>	•Fonctionnement	2.000 €	
15. ASSOCIATION PAACSE (P. Weber) <i>Dossier n° 41</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
16. Vélorail le Saulnois D'Rails <i>Dossier n° 42</i>	•Fonctionnement	1.000 €	
17. Eau Secours Saulnois <i>Dossier n° 36</i>	•Fonctionnement	500 €	
18. Donneurs de sang bénévoles <i>Dossier n° 38</i>	•Fonctionnement	500 €	
TOTAL III.		45.330 €	

Bénéficiaires Associations patriotiques	Observations	Subvention directe à payer	Conseillers non votants
1. SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE <i>Dossier n°28</i>	•Fonctionnement	500 €	
2. A.C.P.G. / CATM <i>Dossier n°12</i>	•Fonctionnement	250 €	
3. SOUS-OFFICIERS DE RESERVE ASSOCIATION <i>Dossier n°15</i>	•Fonctionnement	900 €	
4. SOUVENIR FRANÇAIS <i>Dossier n°32</i>	•Fonctionnement	1.500 €	
TOTAL IV.		3.150 €	

TOTAL GENERAL : 82.200 €

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/27 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE DIEUZE/MJC-CENTRE SOCIAL JACQUES PREVERT

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant la mission d'intérêt général de la MJC – Centre Social Jacques Prévert,
considérant que la commune a développé son action municipale en direction de la culture et de la jeunesse,
considérant que dans ce cadre, il est nécessaire de formaliser ses relations avec la MJC-CS,
considérant que la commune met à disposition de la MJC-CS Jacques Prévert des locaux communaux sis Impasse Jean Laurain à Dieuze,
considérant la nécessité de contractualiser la mise à disposition et les moyens de fonctionnement accordés à la MJC-CS par le biais d'une convention portant partenariat d'objectifs et de moyens,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la MJC Jacques Prévert-Centre Social.

- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à la majorité (1 abstention).

Point n° 25/IV/28 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE DIEUZE/ASSOCIATION DES SALINES ROYALES

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 24/IV/29 du 24 juin 2024 autorisant le maire à signer une nouvelle convention transitoire de partenariat entre la commune de Dieuze et l'Association des Salines Royales,

Considérant la convention de partenariat provisoire précitée signée en date du 16 octobre 2024,

considérant qu'il est nécessaire de formaliser le partenariat avec l'association des Salines Royales par une convention définitive,

M. Bernard FRANÇOIS, président de l'association des Salines Royales ayant quitté la salle lors du vote,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention de partenariat définitive à intervenir avec l'association des Salines Royales.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à la majorité (3 votes contre).

Point n° 25/IV/29 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU COLLEGE DE DIEUZE

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26,

VU la délibération du conseil syndical scolaire du collège de Dieuze n° 25/06 en date du 14 avril 2025 enregistrée en sous-préfecture de Château-Salins le 24 avril 2025, décidant la dissolution du syndicat intercommunal scolaire du collège de Dieuze à la date du 1^{er} janvier 2026,

M. Jérôme LANG, président du syndicat intercommunal scolaire du collège de Dieuze ayant quitté la salle lors du vote,

après délibération

- donne un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal scolaire du collège de Dieuze au 01.01.2026.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/30 : MEDIATHEQUE LUCIEN BECKER – SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2025 – LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHEQUES – EQUIPEMENT MOBILIER

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
considérant la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle,

considérant la nécessité pour la médiathèque de développer son mobilier et ses équipements destinés aux espaces accueillant du public dont les travées et aménagements de rayonnages, les bacs destinés à la production jeunesse et à la bande dessinée, l'équipement de confort et d'exposition, la signalétique,

considérant que ces nouvelles ressources contribueront à rendre les espaces plus fonctionnels, attractifs et adaptés aux besoins des différents publics,

VU le dispositif d'aide financière du département pouvant financer à 50 % cette opération,

considérant que l'acquisition des mobiliers d'un montant de 800 € peut prétendre à l'aide précitée,

après délibération

- sollicite la subvention départementale correspondante.
- autorise le maire à porter cette dépense et cette recette au budget communal 2025.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/31 : MEDIATHEQUE LUCIEN BECKER – SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2025 – LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHEQUES – MATERIELS NUMERIQUES ET DE FABRICATION

Le conseil municipal,
entendu M. Michel HAMANT, adjoint délégué,
considérant la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle,
considérant la nécessité pour la médiathèque de dynamiser les actions de médiations et d'animation à la médiathèque,
considérant le projet d'acquisition d'une machine à badge,
VU le dispositif d'aide financière du département pouvant financer à 50 % cette opération,
considérant que l'acquisition des matériels d'un montant de 300 € peut prétendre à l'aide précitée,

après délibération

- sollicite la subvention départementale correspondante.
- autorise le maire à porter cette dépense et cette recette au budget communal 2025.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/32 : AFFAIRE FONCIERE. CESSION DE TERRAIN SECTION 16 PARCELLE 71/5

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
considérant la demande d'acquisition de Mme Mylène MANNS domiciliée rue Comte de Gomer d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 16 n° 71/5 rue Emile Friant, contigüe à sa propriété,
considérant le PVA n° 894M réalisé par M. Josselin BENOIT, géomètre-expert de Dieuze en date du 12 mars 2025 enregistré au cadastre le 8 avril 2025,
considérant l'avis du domaine en date du 3 décembre 2024 estimant la valeur vénale à 2.000 €/a HT,

après délibération

- autorise le maire à céder la parcelle cadastrée section 16 n° 78/5 de 1 a 57 ca au prix de 2.000 €/a soit 3.140 € à Mme Mylène MANNS.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir – rédaction de l'acte par Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – frais d'acte à charge du preneur.
- autorise le maire à signer tout document se rattachant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/33 : AFFAIRE FONCIERE. CESSION/ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS DE VALEURS DIFFERENTES – EMPRISE COMPOSEE D'UN LOCAL AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – UN GARAGE RUE DU COLONEL DUCASSE ET UNE BARRE DE GARAGES PLACE MOYE

Le conseil municipal,
entendu M. Daniel HOCQUEL, adjoint délégué,
VU l'article L.3211-23 du code général de la propriété des personnes publiques,
VU les dispositions de l'article L. 2241-1 du CGCT,
VU l'article 1702 du Code Civil,

considérant que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place Moye, il est prévu la démolition d'un ensemble d'immeubles rue du Prel intégrant une barre de garages propriété de la SCI de la Place Moye,

considérant que pour la réalisation du projet, une cession échange de la barre des 6 garages appartenant à la SCI de la Place Moye devra intervenir contre l'ensemble immobilier appartenant à la commune de Dieuze composé de :

- ✓ Un immeuble sis 23 avenue du Général de Gaulle à Dieuze cadastré section 5 n° 236 lieudit « Avenue de Général de Gaulle » d'une contenance de 1 a 46 ca loué par bail dérogatoire à la SRLU LEONA ET ENZO comprenant :
 - un lot n° 1 : au rez-de-chaussée, un local commercial comprenant deux espaces (208/1000^e) des parties communes générales
 - un lot n° 2 : au rez-de-chaussée, un local comprenant un WC, un lavabo, une réserve et des sanitaires (35/1000^e) des parties communes générales.
- ✓ Un garage sis 23B rue du Colonel Ducasse à Dieuze cadastré section 5 parcelle n° 412 d'une contenance de 0 a 35 ca, sous convention de mise à disposition à la SRLU LEONA ET ENZO,

considérant les négociations engagées et la proposition faite à la SCI de la Place Moye pour l'échange de ladite barre de 6 garages au prix de 35.000 €,

considérant l'avis du Domaine en date du 1er octobre 2024 estimant la valeur vénale minimale des biens appartenant à la commune de Dieuze à 93.600 € HT,

considérant la valeur négociée par la commune au prix de 95.000 € avec la SCI de la Place Moye

après délibération

- autorise le maire à signer la cession/échange avec la SCI de la place Moye aux valeurs négociées.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir – Rédaction Me Christophe HUGUENIN de Blâmont. Dans ce cas de cession/échange, la taxe de 5 % est calculée sur l'immeuble le moins onéreux puis partagé en deux. La soulte, quant à elle, est imposée en vertu des droits de mutation classique. A savoir, à la charge de l'acquéreur.
- autorise le maire à encaisser la soulte de 60.000 € découlant de l'échange des biens immobiliers.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

VOTE : voté à l'unanimité.

Point n° 25/IV/34 : BATIMENT ADMINISTRATIF DIT « LA RECETTE » - MAISON DU DIRECTEUR ET BATIMENT D'ADMINISTRATION. MISE EN SECURITE ET SAUVETAGE DU PATRIMOINE

Le conseil municipal,
entendu son président,

VU les délibérations du conseil municipal n° 24/VI/53 et 24/VI/54 du 26 septembre 2024 autorisant le maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et la Région pour des travaux d'urgence et de protection sur les bâtiments « La Recette », maison du directeur et bâtiment d'administration,

considérant qu'une intervention d'urgence et de sauvegarde du patrimoine architectural desdits bâtiments est primordiale afin de sécuriser les lieux et de les maintenir en l'état sans qu'ils ne se détériorent d'avantage,

considérant l'analyse des autres prestations proposées pour ce type de protection sur bâtiment,

considérant l'offre de prestation d'un montant de 213.115 € HT de la Société ENTREPOSE de Metz pour la mise en place d'un échafaudage et d'un parapluie sur les bâtiments sis le site des Salines Royales,

après délibération

- accepte l'offre de prestation d'un montant de 213.115 € HT de la Société ENTREPOSE de Metz.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : voté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 30.